

Communiqué de presse | 22.11.2021

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

DES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE INTERDITS ENCORE COMMERCIALISÉS : SURFRIDER EUROPE INTERPELLE LES MARQUES ET ALERTE L'UNION EUROPÉENNE

Pendant 2 mois, Surfrider Fondation Europe a pu vérifier la mise en oeuvre de la directive sur les plastiques à usage unique grâce à l'engagement des citoyens européens dans sa campagne Single Use Rebellion. Résultat observé : de trop nombreux plastiques à usage unique interdits sont encore en circulation. Pour que cessent définitivement ces pratiques de commercialisation, Surfrider interpelle les entreprises et alerte l'Union européenne.

Adoptée en 2019, la directive européenne sur les plastiques à usage unique¹ prévoit une interdiction de mise sur le marché européen de certains produits à compter de juillet 2021. Afin de vérifier sa mise en application, Surfrider Foundation Europe lançait, le 13 septembre dernier, avec le concours d'associations partenaires², une grande campagne de mobilisation européenne appelée Single Use Rebellion (S.U.Re) : cette dernière invitait les citoyens européens à se rendre en boutique, en magasin, et en ligne pour repérer et photographier les plastiques qui semblaient illicites et à les reporter sur le site de la campagne www.nosingleuse.org.

Un grand constat : de nombreux non-respects de la directive

A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets qui vient de s'ouvrir Surfrider Europe a choisi de révéler les résultats :

le grand enseignement est que les industriels mettent encore sur le marché des produits à usage unique à l'insu du consommateur, contrevenant à la directive en vigueur.

Si aucun coton-tige avec un bâtonnet en plastique n'a été retrouvé, il n'en va pas de même pour les pailles, les couverts et les assiettes en plastiques ainsi que les boîtes en polystyrène expansés, interdits par la directive et pour lesquels 3 stratégies de contournement ont été observées :

- La vente de plastiques à usage unique biodégradables et/ou biosourcés, en les faisant passer pour des alternatives plus écologiques alors que les règles de restriction de l'UE s'appliquent sans équivoque aux bioplastiques.
- Profiter de la période transitoire pour écouler les stocks existants, tout en rendant impossible la vérification du respect des conditions dans lesquelles cette période transitoire a été accordée.
- Des arguments marketing pour laisser croire aux consommateurs qu'ils se voient proposer des alternatives aux plastiques à usage unique qui ne contribuent pas à la pollution plastique, respectent la législation environnementale en vigueur, ne contiennent pas de plastique et/ou ne sont pas à usage unique. On notera par exemple les mentions « réutilisable » xx fois.

Ces produits ont été retrouvés notamment dans de grandes enseignes européennes comme le groupe Carrefour, Action, Gifi ou le groupe Casino entre autres exemples.

Une campagne vidéo pour sensibiliser les citoyens et interpeller les industriels et distributeurs de ces plastiques irréguliers

Afin de dénoncer ces pratiques irrégulières et sensibiliser les citoyens sur le fait que ces plastiques demeurent des dangers importants pour l'Océan, Surfrider Europe lance dès ce début de semaine une série de 3 vidéos thématiques illustrant des pratiques douteuses perpétuant la commercialisation de plastiques à usage unique, avec une interpellation finale : "Ceci est un message aux entreprises et à l'industrie : nous vous surveillons. Le plastique, c'est du plastique, quel que soit la façon dont vous le formulez. Faites partie de la solution plutôt que de créer de nouveaux fléaux. STOP SELLING SINGLE USE PLASTIC NOW.

La campagne sera relayée avec le hashtag #Breaktheplasticwave

Surfrider Europe alerte Frans Timmermans

C'est dans ce contexte que Surfrider Europe, avec le soutien de l'alliance Rethink Plastic et le mouvement international Break Free From Plastic, s'est adressé dans un courrier à Frans Timmermans, Vice-président de la Commission européenne en charge du Green Deal et à Virginijus Sinkevičius, Commissaire européen à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche, en leur indiquant :

« Non seulement cette violation mine les effets mêmes de la directive SUP, mais elle met également en péril l'ambition de pollution zéro et l'initiative à venir de la Commission sur la responsabilisation des consommateurs dans la transition verte. Elle représente un manque de considération choquant pour les millions d'Européens qui ont plébiscité ces mesures et agissent quotidiennement contre la pollution plastique. On estime que jusqu'à 12 millions de tonnes de plastique finissent dans nos mers et océans chaque année. La moitié est constituée de plastiques à usage unique. Leurs impacts sont dramatiques pour la vie marine, les habitats et les communautés côtières. La pollution plastique comporte également risques incalculables pour la santé humaine tout au long de la chaîne de valeur du plastique. Elle met en danger nos économies et exacerbe la crise du climat et de la biodiversité. Dans ce contexte, continuer à mettre sur le marché des articles en plastique à usage unique sous un déguisement n'est pas acceptable. ». [Lien vers la lettre ici.](#)

[Lien vers la vidéo](#)



[La vidéo au format carré par wetransfer](#)

[Lien vers notre article sur le site surfrider.eu](#)

[Surfrider Foundation Europe](#)

ONG créée en 1990, Surfrider Foundation Europe, agit pour la protection des océans, du littoral, des vagues et de leurs usagers. Depuis 30 ans, forte d'une équipe d'experts et de 49 antennes bénévoles réparties sur 12 pays européens, l'association travaille avec les parties prenantes (citoyens, secteurs privé et public) sur plusieurs grands thèmes : les déchets aquatiques, l'artificialisation du littoral, le changement climatique, la qualité de l'eau et la santé des usagers. Grâce à ses campagnes de mobilisations citoyennes comme [Osparito](#) ou les [Initiatives Océanes](#), grandes opérations de collecte de déchets à l'issue desquelles un tri et un comptage de déchets est réalisé ([bilan environnemental 2020](#) à découvrir ici), l'ONG dispose de données concrètes pour faire avancer les législations et convaincre les industriels de changer leurs pratiques. Découvrez l'association sur <https://surfrider.eu/>

¹[La Directive SUP](#)

L'Union européenne (UE) a adopté le 5 juin 2019 la directive relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique à usage unique, communément appelée directive Single-Use Plastics (SUP). Cette directive vise à réduire la pollution causée par les articles en plastique à usage unique que l'on trouve le plus souvent sur les plages européennes. Elle est entrée en vigueur le 3 juillet 2019. Les États membres avaient jusqu'au 3 juillet 2021 pour transposer la directive dans leur droit national et adopter les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre. La directive SUP prévoit l'élimination progressive des plastiques à usage unique, qui seront remplacés par des produits et des systèmes réutilisables et introduit pour ce faire une série de mesures dont

- L'interdiction, à l'échelle de l'UE, d'une série de produits plastique à usage unique (par exemple, les assiettes, les couverts, les pailles, les gobelets en polystyrène expansé, les récipients pour aliments et boissons en polystyrène expansé) à partir du 3 juillet 2021,
- Une réduction de la consommation de récipients alimentaires et de boissons tassés à boissons, d'ici 2026 par rapport à 2022,
- Un système de responsabilité élargie des producteurs (REP) modulé par des redevances pour un certain nombre d'articles (paquets et emballages, lingettes, produits du tabac, etc.), y compris les coûts de nettoyage.
- Des exigences de conception spécifiques pour les récipients de boissons et les bouteilles, y compris l'intégration de contenu recyclé et la fixation du bouchon au récipient,
- La collecte séparée des bouteilles - 77% des bouteilles mises sur le marché d'ici 2025 et 90 % d'ici 2030,
- Une exigence en matière d'étiquetage, notamment sur la présence de plastique et l'impact sur l'environnement, pour les gobelets, les articles menstruels, les lingettes humides et les produits du tabac.
- Des mesures de sensibilisation sur les effets du plastique à usage unique sur l'environnement et la promotion de l'écoconception et d'alternatives réutilisables.

²[Les associations partenaires par ordre alphabétique :](#)

Alianza Residuo Cero, Break free from Plastic, Changing Markets Foundation, European Environmental Bureau, Mare Vivu, No Plastic in my Sea, Plastic Change, Rethink Plastic alliance, Retorna, Seas at Risk, Zero Waste Europe, Zero Waste France.

CONTACT :

Lionel Cheylus | Responsable relations médias | 06 08 10 58 02 | lcheylys@surfrider.eu
Giulia Querini | Assistante relations médias | presse@surfrider.eu



SURFRIDER FOUNDATION EUROPE
www.surfrider.eu